

**Madame, Monsieur,
Parents d'élèves
de l'école André Malraux**

Affaire suivie par :
Mme Christelle RAGÉ
Pôle accueil/Service cantine scolaire
Tél. 02.35.05.91.52
etacivil-cimetiere@duclair.fr

Objet : tarifs restauration scolaire au 1^{er} janvier 2021

Madame, Monsieur,

Les tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année 2021 ont été fixés par délibération du conseil municipal le 20 novembre 2020 selon le tableau suivant :

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2021.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX REPAS
A	QF inférieur à 320,33 €	1 € 73
B	QF inférieur à 436,80 €	2 € 32
C	QF inférieur à 602,94 €	2 € 85
Normale	QF supérieur	3 € 42
	Repas fourni par les parents sur avis médical pour les Duclairois (P. A. I.)	1 € 08
Hors commune	• Tarif	5 € 42
	• Repas fourni par les parents sur avis médical pour les hors communes (P. A. I.)	2 € 14
Tarif exceptionnel (repas non prévus)	Le double de la tranche concernée par la famille	

Photocopies des pièces suivantes à joindre obligatoirement :

- Attestation détaillée et récente des prestations familiales (allocation enfant, RSA...), **pas l'attestation de QUOTIENT de la CAF**
- Dernier avis d'imposition pour l'ensemble du foyer ;
- Justificatif de pension alimentaire (si celle-ci n'apparaît pas sur l'avis d'imposition) ;
- En cas de chômage, relevés des indemnités journalières (3 derniers mois) ;
- En cas d'invalidité ou de rente accident de travail, dernier avis de versement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

**Mathilde HURÉ,
L'Adjointe en charge des Affaires scolaires
et de la jeunesse**